UNSA
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

AO1888

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL DE L'UNSA A L'EXECUTIF DE L'UNSA DU 20 FEVRIER 1997

La déclaration commune appelant à manifester contre le projet de loi DEBRE recueille toute mon approbation et ne suscite de ma part aucune remarque quant au fond.

Il n'en va pas de même en ce qui concerne les signataires de cette déclaration.

Tant nos textes fondateurs que la pratique syndicale s'accordent pour faire de l'UNSA l'interlocuteur des Confédérations.

Il semblait clair pour tous que l'UNSA était mandatée pour rechercher avec ces mêmes Confédérations et la FSU présente le 19 février à la Bourse du Travail, l'élaboration d'une déclaration commune relative au projet de loi DEBRE sur l'immigration.

A ma connaissance, cela n'avait suscité d'ailleurs de la part des organisations de l'UNSA ni réserve, ni réticence.

Et comment d'ailleurs en aurait-il pu être autrement ?

Malgré cela le Secrétaire Général de la FEN a imposé la signature de la FEN au bas de ce texte.

Ce faisant, il prend la lourde responsabilité d'affaiblir l'UNSA au regard de nos partenaires extérieurs et de susciter interrogations et méfiance de la part de ceux avec qui, journellement, nous nous efforçons de forger pour l'UNSA une identité d'organisation syndicale à part entière.

En tant que Secrétaire Général de l'UNSA et fidèle au contrat de loyauté que je me suis engagé à respecter vis-à-vis de toutes les organisations de l'UNSA, je ne peux que réprouver une telle attitude.

Alain OLIVE
Secrétaire Général de l'UNSA

Union nationale des syndicats autonomes - 32 rue Rodier - 75009 Paris - Tél. : 40.16.78.11. - Fax : 40.16.78.12.

Fen UNSA

FÉDÉRATION DE L'EDUCATION NATIONALE

Paris, le 20 février 97

Au Secrétaire Général de l'UNSA,

Cher camarade,
Je n'accepte ni sur le fond, ni encore moins sur la forme, cette mise en accusation brutale et publique du Secrétaire Général de la FEN à laquelle tu as cru bon de te livrer lors de l'Exécutif de l'UNSA, ce jeudi 20 février 97.

Comme, personnellement j'ai trop de respect de nos organisations et en particulier de celle que j'ai l'honneur de diriger, je me suis refusé à répondre et à donner l'impression d'entamer une polémique en ces lieux et sur ces bases.

Le mandat qui m'a été confié et confirmé lors du dernier congrès de la FEN ne peut me conduire à faire disparaître la Fédération de toute expression sur le terrain des libertés et des droits de l'Homme dans ce pays au profit de la FSU qui, seule organisation du secteur de l'Education de la Recherche et de la Culture aurait donc, selon toi, le droit d'apposer sa signature aux côtés de celle des Confédérations et de l'UNSA.
L'UNSA ayant accepté la présence et la signature de la FSU, invitée, comme la FEN, par la CGT, j'ai pris la responsabilité de faire figurer la signature de la FEN (et non de l'imposer comme tu l'as déclaré). Ce faisant d'ailleurs parce que j'ai là le sentiment de répondre à l'attente de nombre de nos adhérents attachés à cette image de leur fédération et à la veille du congrès national de la FEN.
C'est évidemment devant les structures de mon organisation et devant elles seules que j'ai à répondre de l'exécution des mandats et non devant quelqu'un qui estime devoir s'ériger en juge.
Je dois dire que je ne m'attendais pas à un tel coup de poignard de la part d'un membre de l'équipe nationale de la FEN et qui détient ses mandats de cette même organisation.
J'en tirerai personnellement toutes les conséquences, mais je crains que par ton initiative tu n'aies fait à l'UNSA plus de tort que tu ne l'imagines.

Syndicalement,

Guy Le Néouannic

CONGRÈS NATIONAL DE RENNES 1932 10-14 MARS Fen UNSA

48 RUE LA BRUYERE - 75440 PARIS CEDEX 09 - TÉL. : 01.40.16.78.00 - FAX. : 01.40.16.78.99

UNSA
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

Paris, le 21 février 1997

Réf. AO/JL/1889

Guy LE NEOUANNIC
Secrétaire Général de la FEN

Cher camarade,

Ce qui s'est passé le 19 février à la Bourse du Travail suscite chez moi désappointement, colère et désir de comprendre. Ta lettre du 20 février au soir ne change rien aux sentiments qui sont les miens et m'incite au contraire à poser les problèmes de fond.

Cela explique la déclaration que j'ai faite à l'Exécutif de l'UNSA du 20 février.

J'ai donc appris le 19 février au soir que la FEN en ta personne, avait imposé sa signature au bas du texte de la déclaration commune contre le projet de loi DEBRE et cela, alors même que l'UNSA était signataire de ce texte.

Tu sais mieux que personne toute la difficulté qu'il y a à donner à l'UNSA une identité. Nous nous y employons tous journellement et petit à petit les choses avancent.

Mais en faisant apparaître la FEN comme une organisation extérieure à l'UNSA, tu as affaibli la portée de la signature UNSA. Pour quelle raison et dans quel but ?

Comment d'autre part expliquer cette incongruité aux yeux de tous, qui consiste à voir une organisation de l'UNSA, alors même que l'UNSA est signataire, apparaître en tant que telle ?

Que puis-je répondre après cela en tant que Secrétaire Général de l'UNSA, à ceux qui - dans l'UNSA - m'avaient sollicité pour être partie prenante de ce texte, et à qui j'avais répondu que l'UNSA étant signataire, ils étaient de facto, en tant qu'organisation syndicale de l'UNSA, signataires eux aussi ?

Je ne parle même pas du ridicule qu'une telle attitude suscite auprès de nos partenaires syndicaux et des rires sous cape que cette comédie provoque.

Mais beaucoup plus grave : tu sais que nous voulons faire partager dans l'UNSA les grandes valeurs qui sont celles de la FEN et qui nous permettent de positionner l'UNSA comme une organisation syndicale intransigeante dans la lutte contre l'extrême-droite et à tout ce qui peut s'apparenter à de la xénophobie, du racisme ou de l'antisémitisme. En un mot, nous devons porter dans l'UNSA nos conceptions des droits et libertés et de la laïcité, quitte à ce que cela provoque des débats.

Voilà pourquoi l'engagement de l'UNSA contre l'extrême-droite et le Front National (Cf. texte « Pour la liberté de la culture, contre le nouveau fascisme ») et contre la loi DEBRE sur l'immigration va bien au-delà de l'approbation d'un simple texte.

Il nous permet de positionner l'UNSA au vu de tous comme une organisation qui revendique les grandes valeurs de notre histoire syndicale, et cela est déterminant pour le présent et l'avenir.

Union nationale des syndicats autonomes - 32 rue Rodier - 75009 Paris - Tél. : 40.16.78.11. - Fax : 40.16.78.12.

Mais tout cela n'a de sens, que si la FEN intègre sans aucune arrière-pensée une telle démarche.

La présence de la FSU parmi les signataires peut-elle expliquer le fait que tu aies voulu aussi voir figurer la FEN au bas d'un tel texte. Il faudrait alors en tirer la conclusion que partout où se trouve la FSU, la FEN doit être présente.

Si une telle explication était la bonne, cela soulèverait un débat autour de l'existence même de l'UNSA.

Hormis le fait que pour moi cet argument est totalement inopérant - la FSU n'étant pas par exemple dans une organisation interprofessionnelle à la différence de la FEN - le reprendre tel quel dans la Fonction Publique en montre bien toutes les limites.

Défendre un tel argument, revient en fait à vouloir positionner, face à la FSU, une FEN forte ... mais seule.

Cette position, honorable au demeurant, encore faudrait-il l'affirmer haut et fort et une bonne fois pour toutes, afin que nos partenaires dans l'UNSA sachent à quoi s'en tenir.

Elle contreviendrait toutefois au texte de l'Exécutif, présenté comme contribution au débat du congrès, qui affirme que :
« pour les questions qui relèvent de la Fonction Publique, du social, de l'économie, des libertés, pour les problèmes de société, pour les relations interconfédérales, c'est dans le cadre et sous le label de l'UNSA que la FEN doit apporter son expérience, sa réflexion et ses capacités militantes. L'expression et la visibilité publiques doivent être UNSA. »

Je la considérerais pour ma part totalement contraire aux mandats qui sont les nôtres depuis la création de l'UNSA et en total décalage avec l'idée que je me fais de l'avenir, tant de la FEN que de l'UNSA.

On ne peut vivre indéfiniment dans l'ambiguïté sans engendrer des monstres.

C'est ce que je veux éviter à l'UNSA, d'où les raisons de cette colère froide, d'où les raisons d'une telle lettre.

Je souhaite qu'elle soit mise à l'ordre du jour de l'Exécutif de la FEN du 24 février prochain.

Cordialement.

Alain Olive

Alain OLIVE
Secrétaire Général de l'UNSA

Fen UNSA
FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Aux membres de l'EFN, Paris, le 21 février 1997

Chers camarades,

Vous trouverez ci-joint trois documents :

⇒ Copie de la lettre personnelle, non référencée, frappée par moi-même, que j'ai adressée hier au SG de l'UNSA suite à ce que je considère comme un événement sans précédent et d'une gravité extrême, provoqué par lui lors de l'Exécutif de l'UNSA du 20 février.

⇒ Le texte de sa déclaration, tel qu'il m'a été remis ce matin à ma demande.

⇒ La réponse qu'il m'a adressée ce matin, officielle car référencée et par laquelle il me demande de porter cette affaire à l'ordre du jour de l'EFN, ce que je fais bien évidemment.

Afin que les choses soient claires, je veux distinguer dans cette affaire la forme et le fond.

Sur la forme, je ne peux accepter une méthode qui évoque des pratiques que j'ai combattues tout au long de ma vie militante. Je n'épiloguerai pas davantage. Chacun mesurera dans quelle situation je me suis trouvé en tant qu'individu comme en tant que SG de la FEN placé en position d'accusé devant les autres organisations de l'UNSA par un membre de notre propre délégation certes Secrétaire Général de l'UNSA mais qui tire sa première légitimité de son organisation. J'appelle chacun des Secrétaires Généraux de syndicats de la FEN à mesurer ce fait, tout comme à apprécier la violence des propos tenus et qui me visaient personnellement.

Sur le fond, il peut y avoir - et il y a incontestablement, débat. Ce débat ne peut être tranché par un seul individu. Il doit être conduit d'abord dans la FEN. Mais il dépasse le seul EFN. Cette question est actuellement débattue dans les congrès départementaux préparatoires au Congrès national et ne se traduit pas par des réponses univoques. Il n'y a donc pas de réponse simple, toute faite à une question délicate où la nature et le devenir de la FEN sont en jeu. C'est pourquoi d'ailleurs nous avons jugé utile d'organiser un débat spécifique et en nous en donnant le temps au congrès de Rennes.

CONGRÈS NATIONAL DE RENNES 10-14 MARS 97 Fen UNSA

48 RUE LA BRUYERE - 75440 PARIS CEDEX 09 - TÉL. : 01.40.16.78.00 - FAX. : 01.40.16.78.99

Dans sa réponse, le secrétaire général de l'UNSA , sortant à ce titre de son rôle, fait référence à un texte de l'Exécutif de la FEN.

Je tiens à rappeler que le statut de ce texte est une « contribution au débat ». On ne peut donc considérer qu'il s'agit d'une conclusion.

Je suis, quant à moi, solidaire par principe en tant que SG de la FEN de toute position de l'EFN. J'attends la même loyauté réciproque dans l'équipe des secrétaires nationaux.

Et ceci ne saurait, je le répète clore le débat en cours.

En ce qui me concerne, je ne donne pas au texte cité la même interprétation radicale que je constate qu'on veut lui donner.

J'estime que demander à la FEN « d'apporter son expérience, sa réflexion et ses capacités militantes » à l'UNSA sous son label, ne peut pas signifier que la FEN serait systématiquement, immédiatement et définitivement interdite d'expression sur les champs cités.

Aller dans cette voie ce serait désorienter nombre de nos militants et de nos adhérents. Ce serait prendre le risque, comme je l'ai écrit dans ma lettre du 20, de laisser dans le secteur de l'éducation, le champ totalement libre à la FSU que l'on élèverait ainsi nous mêmes au rang de confédération, dans le même temps où l'on occulte la FEN.

La FEN est certes dans une situation particulière, différente des autres composantes de l'UNSA qui ne voient pas apparaître leurs concurrents sectoriels à ce niveau. Refuser de prendre en compte cette situation serait, de mon point de vue, une erreur.

Les évolutions ne peuvent se faire qu'au rythme de la vie, c'est à dire lorsqu'elles sont intériorisées par le terrain, non décrétées par un appareil.

Je ne pense pas qu'agir parfois différemment affaiblisse l'UNSA et je ne permets pas qu'on laisse entendre que je participerais d'une telle entreprise alors même que nous sommes à l'origine de la constitution de l'UNSA.

L'EFN est donc amené à débattre de tout ceci. Il peut me désavouer sur l'un et l'autre points. J'en tirerais alors les conclusions qui s'imposent.

Guy Le Néouannic